

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	46

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 juin 2024

Nombre de membres
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 21

Le 28 Avril 2023 à 9 H 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

6 juin 2024

Date d'affichage :

6 juin 2024

PRESENTS : DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel,
THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie,
GOMIS Pierre, ZITO Josette, LHOMME Louissette, BOULE Annie, BOSCHARD Frédéric,
ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur SMAGUINE Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à THIMOTHE Ketty

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC
KLERVI

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Monsieur BOSCHARD Frédéric

ABSENTS EXCUSES

Monsieur ROBERT Bruno

Secrétaire de séance : Madame TONIAL Sylvie

Date de convocation : 6 Juin 2024

Date d'affichage : 6 Juin 2024

Secrétaire de séance : Madame TONIAL Sylvie

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS
CREATION DE POSTE
SUPPRESSION DE POSTE**

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20240615-2024-46-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2024

Le Conseil municipal,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement de nouveaux arrivants.

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la commune sont aujourd'hui proposées.

Considérant la nécessité de créer un poste,

- Un poste de brigadier-chef principal à temps complet à raison de 35h (nomination par voie d'intégration)

Considérant la nécessité de supprimer :

- Un poste de gardien brigadier à temps complet à raison de 35h à la suite d'intégration de l'agent sur un nouveau grade
- Un poste d'agent de maîtrise (départ à la retraite)
- Trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (radiation des cadres : décès, retraite et démission)
- Adjoint d'animation (démission)

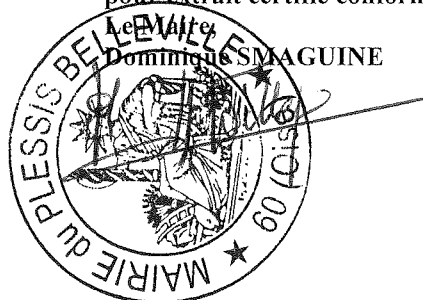
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter 1^{er} juillet 2024 et après avis du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2024,

Fait et délibéré, le 15 juin 2024,
pour extrait certifié conforme



Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20240615-2024-46-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2024